CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E91723** **VALABLE JUSQU'AU** **20/04/2027**

ÉDITÉ LE 19/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DOUAI 480286061

Siret : 480 286 061 00027

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 47526K

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 542110291

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 542110291

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : HESPEL MICHEL ET FILS

17 ZONE D'ACTIVITES EUROPE
59310 ORCHIES

Téléphone : 03 20 61 82 60 **Fax :**

Portable : 06 71 93 07 78

Responsabilité légale :
HESPEL MICHEL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : michel.hespel59@orange.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 314 079 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	6	01/02/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/03/2026 11:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.